



Question sur la taxe foncière dans une location

Par Tmota

Bonjour,
mon locataire m'annonce qu'il veut quitter le logement qu'il occupe. Il me demande des documents pour constituer un dossier auprès d'une agence pour un nouveau logement.

Dans les documents demandés, il y a les quittances de loyer ainsi que la taxe foncière.

J'ai donné les quittances de loyer, mais je m'interroge sur la taxe foncière.

Suis-je dans l'obligation de donner ce document qui concerne le propriétaire, et non le locataire ?

Merci d'avance pour votre retour !

Cdlit

Par yapasdequoi

Bonjour,

A priori, le locataire n'a pas besoin de la taxe foncière.

Il a peut être besoin de prouver que c'est bien vous le propriétaire qui a délivré ses quittances ?

Avez-vous demandé au locataire ce qui justifie sa demande ?

De toute façon il ne peut rien faire de répréhensible avec votre avis de taxe foncière.

Par janus2

Bonjour,

Il n'y a que pour justifier la demande de paiement de la TEOM que vous devez fournir votre avis de taxe foncière au locataire.

Par Tmota

Merci beaucoup pour vos retours !